

Cette fiche servira à préparer une thématique pour la réunion du Groupe de consultation.

Thématique : Groupe vulnérable

Artistes

1. Situation problématique

Décrivez un problème qui résulte de la crise COVID-19 ou qui est aggravée par la crise Coronavirus-Covid-19 . Veillez à être spécifique, concis et à expliquer les liens de cause à effet (maximum 15 lignes).

Plusieurs problématiques pour le secteur culturel touchant à la pauvreté

- Une série d'initiatives communautaires, régionales, fédérales mais pas de coordination
- Le tax shelter pour les arts du spectacle et l'audiovisuel : les délais au cours desquels les dépenses doivent être engagées ont été prolongés de 6 mois mais il faut prouver qu'on a été affecté par le COVID
- Pour les intérimaires (minoritaires), ceux résidant en Belgique mais actifs dans un autre pays et affiliés à la sécurité sociale d'un autre pays peuvent tomber dans un « trou » du fait des conditions de résidence des protections sociales de l'autre pays.
- Pour les artistes travaillant sur base d'une succession de CDD, ils peuvent se retrouver sans rien parce que le futur CDD a été annulé ou que la suite des commandes n'arrive pas
- Un statut d'artiste structurellement peu protégeant
- Pour les artistes sous statut d'artiste,
 - Obtenir le statut d'artiste peut être compliqué puisque les permanences syndicales sont électroniques et téléphoniques
 - Il faut prouver 156 jours d'emploi dont 104 en tant qu'activité artistique sur les derniers 18 mois pour ne pouvoir être disponible que pour des emplois artistiques ; et pour continuer à bénéficier de la rémunération prévue pour la 3^e phase de la première période d'indemnisation chômage pendant 12 mois supplémentaires, à l'expiration de la fin de la 3^e phase. Avec COVID il va être difficile d'atteindre ce 156 jours d'emploi dont 104 jours d'activité artistique. Les personnes bénéficiant actuellement du "statut d'artiste" ont déjà vu ce délai dans lequel ils doivent justifier leur travail et le délai de la prolongation de leur rémunération prolongé. Mais quid des festivals de l'été, etc. ?

2. Situation souhaitée

Dans une optique de prévention ET/OU de remédiation de la situation décrite ci-dessus, quelle serait la situation souhaitée ? (Exprimez le résultat escompté et non pas les moyens d'y arriver maximum 5 lignes).

Protection réelle des artistes des risques de pauvreté en étendant la sécurité sociale à toutes les situations et en assurant que les délais et conditions pour y accéder soient adaptées à la période covid, dans une logique de principe de confiance. Coordination efficace et renforçante entre le fédéral et les entités fédérées dans une logique de renforcement mutuel et de généralisation des mesures démontrées comme efficaces et englobantes

3. Acteurs clés / responsables

<i>Quels services, administrations, associations jouent un rôle eu égard à la situation problématique ?</i>	<i>Quels Autorités et/ou Ministres ont des compétences relatives à la situation problématique ?</i>
SPF Emploi, Lutte contre la pauvreté	Nathalie Muylle

4. Proposition d'action et/ou de mesure

Décrivez l'action et les moyens de sa réalisation en vue de l'obtention du résultat escompté. .

- 1) **Une extension du droit passerelle à tous les artistes intérimaires résidant en Belgique**
- 2) **Accès au chômage temporaire rétroactif si le dernier CDD se termine à l'entrée du ou pendant le COVID-confinement**
- 3) **Prolongation automatique du statut d'artiste durant les mois d'été ; et automatiser la prolongation à chaque période de confinement supplémentaire future**
- 4) **Une coordination interfédérale sur les mesures prises pour le secteur culturel et artistique, pour généraliser les mesures les plus protectrices prises**
- 5) **Soutien à la création d'une coordination COVID-culture dans les différentes entités concernées**
- 6) **Ne pas devoir prouver une atteinte directe par le COVID à l'activité culturelle pour le tax shelter : il est évident que toutes vont être affectées**